

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 17 MAI 1907.

---

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant la deuxième Convention additionnelle à la Convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport de marchandises par chemin de fer, conclue à Berne, le 19 septembre 1906.

(Voir les n<sup>os</sup> 51 et 93, session de 1906-1907, de la Chambre des Représentants.)

---

Présents : MM. BERGMANN, *Vice-Président* ; le Comte DE RENESSE, le Baron DE VINCK DE WINNEZEELE, DEVOS, PELTZER, VERBEKE et VAN OCKERHOUT, *Rapporteur*.

MESSIEURS,

Votre Commission des Affaires étrangères, dans sa réunion de ce jour, a examiné un projet de loi portant approbation de la convention additionnelle à la convention internationale du 14 octobre 1890, relative au transport des marchandises par chemin de fer.

Cette dernière, dans son article 59, prévoyait la réunion périodique de conférences des délégués des États adhérents, en vue d'apporter à la convention les modifications dont la nécessité serait reconnue.

Une conférence de revision a donc siégé à Berne du 4 au 18 juillet 1905. La convention qui en est le résultat a été signée à Berne, le 19 septembre dernier, par les plénipotentiaires des États intéressés.

Comme M. le Ministre, dans son exposé des motifs, nous le fait remarquer, le nouvel arrangement laisse intacts les principes essentiels établis par la convention.

Il apporte au texte de cette dernière un certain nombre de changements de pure forme et y introduit une série de modifications tout à l'avantage du public.

Votre Commission a l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'accueillir favorablement la convention dont il s'agit.

*Le Rapporteur,*  
LÉON VAN OCKERHOUT.

*Le Vice-Président,*  
E. BERGMANN.